



BIYORK TRAKTION

PLANCHERS DE PERFORMANCE ULTRAGRIP

INFORMATION SUR LA GARANTIE

GARANTIE DU PRODUIT TRAKTION

RÉSERVÉ À UN USAGE RÉSIDENTIEL OU COMMERCIAL LÉGER

Garantie

BIYORK déploie de grands efforts pour contrôler rigoureusement la qualité de la production de tous nos planchers de vinyle luxueux. Tous nos planchers de vinyle luxueux sont dotés de la certification FloorScore. BIYORK offre une garantie résidentielle de 30 ans et une garantie pour usage commercial léger de 10 ans à partir de la date d'achat, à l'acheteur initial qui réside là où le plancher de vinyle BIYORK Traktion a été installé à l'origine. La garantie pour usage commercial léger s'applique seulement aux planchers de vinyle Traktion installés directement sur un sous-plancher dans un état impeccable. Cette garantie n'est PAS transférable. Une preuve d'achat et une copie de la facture originale sont requises pour effectuer une réclamation au titre de la garantie. Tout produit BIYORK acheté auprès d'une source ou d'un détaillant non autorisé sera exclu de toute garantie. La garantie de BIYORK couvre uniquement le remplacement ou le remboursement du produit et ne s'applique pas aux moulures, aux accessoires et au coût de main-d'œuvre pour, notamment, le retrait du produit défectueux, l'installation du produit et le déplacement de mobilier ou d'autres éléments fixes.

Précautions à prendre avant l'installation

Le plancher doit être installé conformément aux instructions d'installation recommandées et être entretenu de façon adéquate. Les problèmes liés à l'installation du plancher sont la responsabilité de l'installateur et ne sont pas couverts par cette garantie. Il faut inspecter soigneusement le produit avant l'installation. Il ne faut pas installer de planches présentant des défauts visibles. Tout matériel présentant des défauts visibles doit être retourné dans les 30 jours qui suivent la date d'achat.

BIYORK exige que la pièce où le produit est installé soit maintenue à un niveau d'humidité relative entre 30 et 55 % et à une température allant de 18 à 29 °C (de 65 à 85 °F). Ces conditions ambiantes sont des exigences préalables à l'installation spécifiées et doivent être maintenues pour toute la durée de vie du produit.

Inclusions à la garantie

- Le plancher sera exempt de défauts de fabrication pendant la période de garantie.
- Le plancher ne présentera pas une usure anormale (c.-à-d. le motif n'est plus visible sur une superficie importante) dans le cadre d'un usage normal lorsqu'il est bien installé et entretenu.
- Le plancher ne subira pas de déchirure ou de fendillement dans le cadre d'un usage normal.
- Nous recommandons le recours à des patins sous le mobilier pour protéger le plancher. Les objets lourds et roulants peuvent endommager le plancher. Les dommages causés par des objets lourds et roulants ne sont pas couverts par cette garantie.
- La lumière directe du soleil par une porte-fenêtre ou une fenêtre peut entraîner une surchauffe du matériel, ce qui peut occasionner une enflure, un bombement ou la décoloration du plancher ou encore la formation de bulles à sa surface. Il est recommandé d'utiliser une garniture de fenêtre (rideaux, stores, tentures, etc.) lors des périodes d'ensoleillement élevé et de grande chaleur durant la journée. Il ne s'agit pas d'un défaut du plancher.
- Si une réclamation légitime au titre de la garantie est soulevée durant la période de garantie, le fabricant fournira un matériel de remplacement d'une couleur, d'une qualité et d'un motif équivalents pour la réparation de la zone défectueuse ou le remplacement du plancher, à sa discrétion. Si le plancher a été installé par un professionnel, le fabricant couvrira des coûts de main-d'œuvre raisonnables pour la réparation ou le remplacement, à l'exception des coûts pour la préparation du sous-plancher, le remplacement des moulures, le déplacement du mobilier, la peinture, etc. et des coûts pour dommages accidentels.

Exclusions à la garantie

Il incombe au propriétaire et à l'installateur d'examiner le produit et de le comparer à une planche échantillon avant de procéder à l'installation.

La garantie exclut :

- l'insatisfaction liée à un écart entre la couleur, le ton ou la texture du produit et le produit échantillon ou des illustrations imprimées du produit;
- les éraflures ou dommages à la surface causés par la poussière, le gravier, un mobilier, un

électroménager, un animal de compagnie, un objet tranchant ou par un entretien inadéquat du plancher;

- les écarts mineurs dans la couleur et la texture entre le plancher acheté et l'échantillon ou les illustrations du produit;
- les déchirures, les brûlures, les éraflures, les taches, la perte de brillance ou la décoloration occasionnées par l'utilisation de produits de nettoyage inappropriés;
- les dommages de construction, les défauts d'installation ou les imperfections du sous-plancher;
- les dommages causés par de l'eau ou de l'humidité emprisonnée sous le plancher;
- les entailles causées par des chaussures à talons hauts ou à talons aiguilles, les charges roulées, le mobilier sans patins de protection ou une défaillance du sous-plancher.

Ce produit ne convient pas à un usage à l'extérieur.

Tous les dommages particuliers, indirects, accessoires ou consécutifs ne sont pas couverts par cette garantie. Cela signifie expressément que cette garantie ne s'applique à aucun dommage, perte ou dépense lié à toute chose autre que le plancher. Elle ne couvre pas le coût du retrait, du remplacement ou du déplacement du plancher, de moulures ou plinthes, d'éléments fixes, de mobilier, d'armoires, d'îlots ou d'électroménagers; de réparations du sous-plancher ou de peinture, associés au défaut du plancher.

La garantie constitue la seule garantie expresse pour le produit acheté. L'installation n'est pas couverte.

Dans la mesure prévue par la loi et pour tous les produits de consommation non nécessaires, toutes les garanties autres que nos garanties limitées, expresse ou implicites, y compris les garanties de qualité marchande et d'aptitude à répondre à un besoin particulier sont considérées nulles. Si une garantie implicite découle d'une loi d'une province ou d'un État, cette garantie implicite est limitée à la durée de la présente garantie écrite, dans la mesure prévue par la loi.

Certains territoires de compétence ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs ou la limitation de la durée; si bien que les limites ou exclusions ci-dessus ne s'appliquent peut-être pas à vous. Vous pourriez avoir d'autres droits en fonction de votre lieu de résidence qu'il vous incombe de connaître.

BIYORK refusera toute réclamation entraînée par un manque de conformité à nos politiques écrites et instructions d'installation; des dommages survenus durant l'expédition; l'usage d'un adhésif inadéquat; un sous-plancher inadéquat ou une mauvaise préparation du sous-plancher; un entretien inadéquat; la négligence, le mauvais usage ou un usage abusif ou un contrôle inadéquat de la teneur en humidité ou de la température.

Entretien de votre plancher

Des procédures d'entretien appropriées de votre plancher à pose libre vous aideront à en préserver l'apparence et à en prolonger la durée. La fréquence de l'entretien dépendra du volume et du type de circulation, du degré de salissure, du type de plancher et de sa couleur. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des points clés d'un entretien efficace.

Mesures de prévention

- Il est plus facile d'empêcher l'accumulation de saleté que de la retirer du plancher.
- Des paillasons adéquats aux entrées permettent de retenir la saleté et le sable, en plus d'absorber l'eau et toute source d'humidité huileuse.
- La prévention signifie aussi de choisir le bon revêtement de plancher et dans un motif et une couleur appropriés à la pièce; p. ex., il est préférable d'éviter un plancher d'une couleur trop pâle ou foncée dans un endroit où la circulation est élevée comme l'entrée d'un édifice commercial.
- Protégez le plancher des éraflures en installant des roulettes larges qui roulent en douceur et ne tachent pas le sol sous le mobilier ou en glissant des patins sous les pieds du mobilier. REMARQUE : assurez-vous de nettoyer fréquemment le dessous des patins de feutre pour éviter l'accumulation de saleté qui pourrait endommager votre revêtement de sol.
- Pour le mobilier plus lourd et les électroménagers, l'usage de coussinets de pied souples est recommandé pour prévenir les marques sur le sol.
- Évitez les paillasons et tapis ayant un endos en caoutchouc ou en latex, ainsi que les pieds de mobilier dans les mêmes matériaux, car ils peuvent laisser des taches permanentes sur le sol.
- La couleur de presque tous les types de revêtement de sol variera dans le temps lorsqu'ils sont exposés à

la lumière ultraviolette. Évitez cette décoloration en tirant les rideaux ou les stores lors des journées très ensoleillées.

- À noter que les dommages mécaniques au revêtement de sol occasionnés par une surcharge de poids ou le déplacement de mobilier ou d'autres objets et les taches permanentes causées par le caoutchouc ou le latex ne sont pas couverts par cette garantie.

Aspirateur

Passer régulièrement l'aspirateur s'inscrit dans un programme d'entretien efficace pour retirer le sable, le gravier, les débris et d'autres particules. Il s'agit d'une méthode beaucoup plus efficace que la vadrouille humide qui se limite souvent à déplacer les débris plutôt qu'à les enlever.

Nettoyage des liquides renversés

Le renversement de liquides est inévitable, mais ses effets n'ont pas à être permanents. Essayez rapidement tout liquide renversé pour limiter le risque de tache permanente. Commencez par essuyer le liquide avec un chiffon sec ou un linge de cuisine, puis nettoyez la zone avec un chiffon humide. Utilisez seulement un détergent ou un produit nettoyant quand l'étape ci-dessus ne suffit pas à retirer le liquide renversé ou la tache. Utilisez un détergent au pH neutre.

Nettoyage périodique

- Inspectez le plancher pour évaluer son apparence. La fréquence de l'entretien peut varier selon la saison.
- Passez l'aspirateur pour retirer le sable, la poussière, les débris et les autres particules solides.
- Pour un nettoyage léger, une vadrouille humide pourrait suffire. N'utilisez pas de produit nettoyant lorsque ce n'est pas nécessaire.
- Pour le nettoyage plus en profondeur (p. ex., pour retirer l'huile ou la graisse dans la cuisine ou la saleté aux entrées), vous pouvez passer une vadrouille avec un détergent. En pareil cas, appliquez la méthode à deux seaux en versant un mélange d'eau et de détergent dans un seau et en remplissant l'autre d'eau propre pour rincer le sol.
- Une erreur fréquente consiste à utiliser trop de détergent qui laisse des résidus à la surface. Nous recommandons donc de passer une vadrouille trempée seulement dans l'eau à plusieurs reprises après l'application d'un nettoyant pour retirer tous les résidus.
- Pour les plus grandes superficies (commerciales), il est possible d'utiliser un appareil avec brosses rotatives et dispositif d'aspiration par le vide.

Nettoyage en profondeur

- Le nettoyage périodique est beaucoup plus efficace pour l'entretien d'un revêtement de sol qu'un nettoyage en profondeur. Cependant, il peut être nécessaire d'effectuer un plus grand nettoyage selon la saison.
- Passez l'aspirateur pour retirer la poussière et le gravier. Une fois l'aspirateur passé, pulvérisez un nettoyant au pH neutre sur la section du plancher à nettoyer. Si le sol est très sale, vous pouvez utiliser un nettoyant alcalin en prenant soin de bien le diluer, conformément aux instructions du fabricant. Laissez le nettoyant agir afin de soulever la tache. Il pourrait être nécessaire de frotter légèrement la zone avec une brosse souple. Retirez la solution avec une vadrouille en microfibre en décrivant un mouvement latéral continu. Lorsque la tête de la vadrouille devient surchargée, elle commencera à laisser des marques et des résidus sur le sol. Ôtez alors la tête, tordez-la et déposez-la dans un sac approprié. Installez une tête de vadrouille propre pour essuyer la zone avec de l'eau. Répétez ces étapes jusqu'à ce que tout le plancher soit nettoyé et libre de résidus. Ne traînez pas de l'eau sale sur le plancher; un nettoyage par extraction pourrait alors être nécessaire.
- Lavez les têtes de vadrouille dans la laveuse en vue de leur réutilisation.
- En cas d'encrassement, il pourrait être nécessaire d'utiliser une autolaveuse, suivie d'un aspirateur de liquides avant de passer la vadrouille.

Remarques importantes au sujet de cette garantie

- La couleur de presque tous les types de revêtement de sol variera dans le temps lorsqu'ils sont exposés à la lumière ultraviolette. Évitez cette décoloration en tirant les rideaux ou les stores lors des journées très ensoleillées. Laissé dans le noir, le plancher de PVC a aussi tendance à jaunir. L'effet

combiné peut aussi faire en sorte que les zones couvertes (sous un meuble, sous une porte fermée en permanence, etc.) prennent une couleur différente des zones libres. Il s'agit là d'une particularité de tous les revêtements de sol en PVC qui n'est donc pas couverte par la garantie.

- Évitez les paillasons ou tapis munis d'un endos en caoutchouc ou en latex, car ils peuvent tacher le plancher. Il faut aussi éviter de munir le mobilier de roulettes ou de patins en caoutchouc ou en latex pour la même raison.
- Si vous optez pour une installation avec la méthode de pose libre, la garantie ne couvre pas les dommages au plancher en vinyle causés par des charges lourdes, le roulement ou le glissement de charges.
- Ne laissez pas de cigarettes, d'allumettes ni d'autres articles très chauds entrer en contact avec le plancher, car ceci pourrait causer des dommages permanents.
- Veuillez noter qu'il est seulement possible de procéder au nettoyage et à l'entretien si le plancher de vinyle LVT est installé correctement et ne présente aucune imperfection visible.

Déni de responsabilité

BIYORK CANADA exclut tous les dommages indirects (toute perte de temps, les inconvénients, les charges, les coûts, etc.) qui ne sont donc pas couverts par cette garantie. La réparation ou le remplacement du revêtement de sol est l'unique recours offert en vertu de cette garantie. BIYORK n'offre aucune autre garantie, expresse ou implicite, que celle décrite aux présentes, y compris toute garantie relative à la commercialisation ou la convenance de ce produit à une fin particulière, et aucun autre recours que ceux décrits aux présentes ne seront accordés. Cette garantie sera considérée comme conforme à son objectif essentiel si BIYORK CANADA est disposé à réparer ou à remplacer un produit défectueux.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Les réclamations au titre de la garantie sont seulement traitées par le détaillant où le produit a été acheté. Pour soumettre une réclamation, communiquez avec votre détaillant.

BIYORK CANADA

TÉLÉPHONE : 1 866 4-BIYORK (1 866 424-9675) | COURRIEL : INFO@BIYORKCANADA.COM

ADRESSE : 7400, AVENUE WOODBINE, UNITÉ 1, MARKHAM (ONTARIO) | L3R 1A5